

CAFÉ-TERRASSE

Voici un aide-mémoire de la réglementation en vigueur pour les cafés-terrasses.



	TERRASSE SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE	TERRASSE SUR LE TROTTOIR ET DOMAINE PUBLIC	TERRASSE DANS LE STATIONNEMENT	TERRASSE DANS LES NOUVEAUX ESPACES
Dim. maximum	<ul style="list-style-type: none"> • Largeur : devanture commerciale • Profondeur: limite du domaine privé ou empiètement sur le domaine public à condition que le trottoir soit dégagé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Largeur : devanture commerciale • Profondeur : variable à condition que le trottoir soit dégagé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Largeur : Deux cases max. et être située devant le lot du commerce, sans déborder de plus de 4 m au-delà du prolongement de la ligne latérale du lot. • Profondeur : peut déborder sur le trottoir sans dépasser la ligne des arbres et poteaux ni empiéter sur le 2,5 m de circulation piétonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Largeur : devanture commerciale • Profondeur : profondeur du stationnement. La terrasse peut déborder côté trottoir sans dépasser la ligne des arbres et poteaux ni empiéter sur le 2,5 m de circulation, à la condition que la terrasse soit sur plate-forme et sur un seul niveau.
	<p>COVID-19 : Maintenir en tout temps une largeur de 2,5 m pour la circulation piétonne sur le trottoir. Si perte d'espace, la Ville acceptera exceptionnellement un débordement sur une devanture voisine si inoccupée et s'il s'agit du même propriétaire (lettre d'autorisation du propriétaire requise).</p>	<p>COVID-19 : Maintenir en tout temps une largeur de 2,5 m pour la circulation piétonne sur le trottoir. Si perte d'espace, la Ville acceptera exceptionnellement un débordement sur une devanture voisine si inoccupée et s'il s'agit du même propriétaire (lettre d'autorisation du propriétaire requise). Si le trottoir sans terrasse ne possède pas une largeur de 2,5 m, le commerce doit installer une barrière (plexiglass, rideau, etc.) ou une demande à la Ville pour condamner les stationnements doit être soumise.</p>		<p>COVID-19 : possibilité de déborder en prenant toute la largeur du lot avec accord des autres occupants de l'immeuble (COVID-19)</p>

	TERRASSE SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE	TERRASSE SUR LE TROTTOIR ET DOMAINE PUBLIC	TERRASSE DANS LE STATIONNEMENT	TERRASSE DANS LES NOUVEAUX ESPACES
Design et délimitation de l'espace terrasse	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du sol (sauf si enjeux de niveaux du sol variable etc. ou de substrat) • Délimitation avec barrière physique • Poubelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du sol (sauf si enjeux de niveaux du sol variable etc. ou de substrat) • Délimitation avec barrière physique • Poubelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur plancher en bois avec garde-corps pour en délimiter la surface. • Délimitation : structure de protection posée perpendiculairement au trottoir, du côté d'où arrive la circulation automobile comme des bacs à fleurs massifs, conçue pour absorber ou dévier l'impact d'un véhicule (sauf si il y a déjà une avancée de trottoir et des obstacles en amont). 	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du sol (avec rampe) ou sur une plate-forme. • Délimitation avec une barrière physique sans nécessité de protection d'impact. Si la terrasse est sur une plate-forme, la barrière physique doit être un garde-corps qui empêche le basculement des clients.
Assurance	Non exigée par la Ville	Exigé (voir formulaire)	Exigé (voir formulaire)	Exigé (voir formulaire)
Procédure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la demande en ligne 2. Visite d'un inspecteur municipal et définition finale de l'emplacement 3. Approbation par la Ville 4. Installation de la terrasse 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la demande en ligne 2. Visite d'un inspecteur municipal et définition finale de l'emplacement 3. Approbation par la Ville 4. Installation de la terrasse 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la demande en ligne 2. Visite d'un inspecteur municipal et définition finale de l'emplacement 3. Approbation par la Ville 4. Installation de la terrasse 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la demande en ligne 2. Visite d'un inspecteur municipal et définition finale de l'emplacement 3. Approbation par la Ville 4. Installation de la terrasse



AIDE-MÉMOIRE

CERTIFICAT D'OCCUPATION

COMMERCIAL, RÉSIDENTIEL, CAFÉ TERRASSE, TENTE, STRUCTURE TEMPORAIRE
(SUR LE TERRAIN PRIVÉ OU PUBLIC)

Une demande de permis comprend plusieurs étapes. Le site internet de la Ville présente une description des **étapes 1 à 4** de la demande de certificat, incluant le processus et le coût, et fournit les informations concernant le zonage et le type de certificat. Veuillez-vous référer au site internet westmount.org/certificat-occupation.

Rassemblez tous les documents obligatoires pour l'étape 2 avant de remplir le formulaire sur le site internet, sinon l'ouverture du dossier sera refusée.

ÉTAPE 2 - RASSEMBLER TOUS LES DOCUMENTS

Prérequis pour l'analyse de la demande:

1. Certificat d'occupation commerciale

Nouvel usage, changement de propriétaire, changement de nom commercial ou modification de l'occupation

- Une lettre du propriétaire du bâtiment autorisant la demande de certificat, si la demande est faite par un tiers;
- Un plan clé indiquant l'emplacement de l'entreprise commerciale, s'il y a plusieurs commerces dans le bâtiment;
- Un formulaire de demande dûment rempli (westmount.org/certificat-occupation).

2. Certificat d'occupation résidentielle

Nouvelle construction d'une résidence, d'un condo ou d'un appartement

- Une lettre du propriétaire du bâtiment autorisant la demande de certificat, si la demande est faite par un tiers;
- Un formulaire de demande dûment rempli (westmount.org/certificat-occupation).

3. Certificat d'occupation temporaire

Magasin pop-up, événement temporaire (sur terrain privé ou sur le domaine public)

- Une lettre du propriétaire du bâtiment autorisant la demande de certificat, si la demande est faite par un tiers;
- Une lettre décrivant l'évènement, la localisation, la date et l'heure de l'opération;
- Un plan du site côté et à l'échelle incluant le détail des structures (tentes, tables, chaises, scènes, etc.), le cas échéant;
- Des spécifications de classement au feu pour la(les) tente(s), le cas échéant;
**Conformément aux directives du Service d'incendie de Montréal, le demandeur doit d'abord obtenir l'approbation du SIM en le contactant au 514-872-4739.*
- Un formulaire de demande dûment rempli (westmount.org/certificat-occupation).

4. Café-Terrasse sur le terrain privé pour une entreprise commerciale

- Une lettre du propriétaire du bâtiment autorisant la demande de certificat, si la demande est faite par une tiers;
- Un plan du site côté et à l'échelle montrant les détails de la terrasse, des chaises, des tables, des lignes de propriétés, des poubelles, etc.;
- Un formulaire de demande dûment rempli (westmount.org/certificat-occupation).

5. Café-Terrasse sur le domaine public pour une entreprise commerciale

- Une lettre du propriétaire du bâtiment autorisant la demande de certificat, si la demande est faite par une tiers;
- Un plan du site côté et à l'échelle montrant les détails de la terrasse, des chaises, des tables, des lignes de propriétés, des poubelles, etc. en relation avec le trottoir et la rue;
- Un formulaire d'assurance de responsabilité civile complet, d'une institution financière, mentionnant la ville de Westmount comme assureur additionnel;
- Un formulaire de demande dûment rempli (westmount.org/certificat-occupation).

La présente liste est un sommaire. Veuillez noter que tout autre document et renseignement peut être exigé afin d'établir une meilleure compréhension du projet et aider au traitement de la demande. (Règlement #1300, article 65, alinéa 14°)

ÉTAPE 3 – ENVOYER LA DEMANDE PAR LE SITE INTERNET

Il n'y a pas de frais pour l'analyse du document, [le coût du certificat est distinct](#).